SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss 75703 PARIS Cedex 13 ☎: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Coronavirus: le point en Douane au 17 avril 2020.

Point sur les effectifs en douane à la date du jeudi 16 avril au soir :

Agents présents dans les services : 2646 (mercredi soir 15 avril : 2545)

Quatorzaine: 131 (mercredi soir: 141)

Malades: 136 (mercredi soir : 144). **ATTENTION**, les agents malades sont ceux qui sont soit atteints soit seulement suspectés d'être touchés par le coronavirus (ils présentent les symptômes mais ne sont pas testés, donc pas de certitude).

Au 17 avril, la situation continue d'évoluer plutôt **favorablement**, les nombres de quatorzaines et de malades continuant leur décrue (**pour rappel**, le 27 mars nous comptions en Douane 296 malades). On constate toujours néanmoins de fortes disparités entre interrégions, ainsi qu'entre Surv et AG/CO. Notons qu'un premier décès d'agent pour cause de COVID est intervenu récemment à la DGFiP.

1/ QUESTIONS RH

- Un décret est paru aujourd'hui sur les épreuves en visio et audio pour les **formations et recrutements**.
- La DG communiquera la semaine prochaine sur le **report**, **l'aménagement ou la suppression** de certaines épreuves concernant les concours, ainsi que pour les stagiaires en cours de formation.
- Pour les postes à profil proposés aux inspecteurs-élèves : tous les entretiens seront faits par audio.
- Pour la dernière promo d'ACP2 recrutés : la **formation théorique** et les modes de validation seront aménagés pour tenir compte de la période.
- Sur la question de **l'ordonnance sur les congés/RTT**: la DG est au stade où elle recueille toutes les questions et suggestions. Tout doit être pesé. Des réponses trop rapides seraient fragiles aujourd'hui. La DG va travailler avec le SG du Ministère ainsi qu'avec les DI pour que les mesures soient harmonisées partout. Un Questions-Réponses sera diffusé quand tout sera fixé et toutes les situations examinées. La situation semble davantage verrouillée par l'ordonnance pour les agents en ASA que pour les télétravailleurs. Il y a besoin d'un temps d'analyse pour voir ce que l'on peut tirer de chacun des articles.
- Des collègues ont décidé de reprendre le travail d'eux-mêmes lundi prochain. Il va être recommandé à tous les agents de **ne pas anticiper** spontanément des changements de position administrative, tant que tout n'est pas fixé.
- Campagne d'évaluation 2020 : elle est suspendue mais pas supprimée.
- Vérifier que les entretiens menés sur la **plateforme d'aide psychologique** le sont sous couvert d'anonymat, comme c'est prévu. Il semblerait que ce ne soit pas toujours le cas.

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss 75703 PARIS Cedex 13

2: 01 57 53 29 21

cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



- **Prime exceptionnelle** : la DG est dans l'attente d'arbitrages interministériels sur les critères de répartition. L'administration travaillera sur les clés de répartition les plus objectives et uniformes possibles.
- Ne pas oublier les **agents d'entretien** rémunérés par l'administration parmi les bénéficiaires possibles de la prime, car ils sont fortement exposés, au cours de leurs tâches de nettoyage.
- Reprise d'activité et plan de déconfinement : quel matériel, quels aménagements, comment assurer la distanciation, quels moyens aurons-nous. Un groupe de travail sera proposé aux organisations syndicales présentant les grands traits du dispositif.
- Les agents en **ASA pour fragilité de santé** (pathologie les rendant vulnérables) : quel type de reprise de travail, quand, et selon quel protocole ? Il convient de les protéger d'eux-mêmes, même s'ils souhaitent revenir au travail.

LA CFTC ESPERE QUE L'ADMINISTRATION PARVIENDRA A PRENDRE LA MESURE DES ENJEUX DE TENSION GENERES PAR LES INCERTITUDES ACTUELLES. APRES AVOIR TRAVERSE AVEC VAILLANCE L'EPREUVE DU CONFINEMENT OU A CONTRARIO DE L'EXPOSITION AU VIRUS, LES AGENTS ATTENDRONT DES DECISIONS D'EQUITE, TANT SUR L'ATTRIBUTION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE QUE SUR LA PONCTION EVENTUELLE DE CONGES OU JOURS RTT. LA CFTC SOUHAITE QUE LES ARBITRAGES RENDUS TEMPERENT, AUTANT QUE FAIRE SE PEUT, LE PREJUDICE OCCASIONNE PAR LES DECISIONS GOUVERNEMENTALES BRUTALES, FLOUES POUR LA PRIME, UN PEU TROP CLAIRES POUR LES CONGES, CLIVANTES DANS TOUS LES CAS. TOUTES LES MARGES DE MANŒUVRE LEGALES DEVRONT ETRE UTILISEES, POUR OBTENIR QUE LA COLLECTIVITE DOUANIERE, APPRECIEE DANS SON ENSEMBLE, SOIT LESEE AU MINIMUM DE CE QUI SERA POSSIBLE.

CFTC-Douanes: Sur un autre ton.